



## La lettre de l'AROPA ALSACE N°11

Le mot du président

ChersAmi(e)s Aropistes,

En cette période estivale après une période orageuse exceptionnelle et à répétition, notre association qui se développe normalement, fait une pause de réflexion sur l'ensemble des projets à venir, des améliorations à apporter.

### **Tout d'abord, à noter :**

Nous avons vécu une excellente Assemblée Générale le 22 mars avec la participation du Président National de la FNAROPA en la personne de Philippe BARBIER. Dans son intervention, il a bien restitué le rôle de la FNAROPA (donc des AROPA) et ses ambitions. Soulignons une assistance au-delà des 100 adhérents. Nous, les bénévoles, avons également besoin de cette présence pour justifier nos actions.

### **Les travaux en cours :**

- Révision de notre partenariat Crédit Agricole avec également une communication accrue de part et d'autre (cfr article). Notre objectif est de conclure d'autres partenariats...quelques-uns sont dans les tuyaux et en réflexion.
- -La lettre au Président de la République... à force d'entendre que nous sommes des nantis et une génération dorée, il nous faut réagir, surtout que l'augmentation de la CSG n'est pas passée inaperçue (voir page spéciale).
- Projet de révision du système de retraite à la Française : illisible, inégal, maintes fois décrié...42 systèmes de retraites...il faut une convergence et le système intergénérationnel restera le socle. Cela sera un sacré chantier, mais indispensable.

Pensez au site internet de votre AROPA pour vous tenir au courant des dernières nouveautés.

**[www.fnaropa.fr/aropa-alsace-68-67](http://www.fnaropa.fr/aropa-alsace-68-67)**

et pour rester en contact notre adresse mail : [aropa.alsace@yahoo.fr](mailto:aropa.alsace@yahoo.fr)

Bon été à tous, merci d'effectuer la promotion d'une association AROPA ALSACE à votre disposition et qui fonctionne sans subvention.

Raymond CLEMENT

---

## **In Memoriam**

Depuis la dernière lettre de l'AROPA Alsace, différents adhérents nous ont quitté suite à décès. Nous nous permettons de les citer, en ayant une pensée pour eux et leurs familles dans la peine :

- BAUR André de Riedisheim, décédé le 12 mai 2018
- BISCHOFF Marie Thérèse, décédée le 02 mai 2018
- ENGASSER René de Balgau, décédé le 27 mars 2018
- FONNE Odile, décédée le 31 janvier 2018
- REMY Marie Josée, décédée le 21 décembre 2017
- RISCH Michel, décédé le 19 janvier 2018



L'Assemblée Générale relative à l'année 2017 de l'AROPA Alsace s'est déroulée dans les locaux de la Chambre d'Agriculture de Sainte Croix en Plaine (68), le 22 mars 2018.



Après que le secrétaire ait présenté les différentes activités du Conseil d'Administration et l'évolution des effectifs qui s'élèvent au 31/12/2017 à plus de 650 adhérents (avec une augmentation de 90 nouveaux adhérents en 2017), il a relaté la problématique de mise en place prochaine de personnes référentes, relais entre l'entreprise et l'AROPA.

Le Président Raymond Clément, dans son rapport moral, s'est félicité de l'évolution des effectifs, mais estime que l'AROPA Alsace n'est pas assez connue, d'où la nécessité de mettre en place des personnes relais dans les entreprises et organismes agricoles.



Après avoir rappelé les différents partenariats, il a insisté auprès des adhérents présents sur la nécessité d'avoir la carte FNAROPA/AROPA sur soi et de demander les avantages chez les différents partenaires. L'année 2018 devrait également voir la signature de nouveaux partenariats, ainsi que l'amélioration des avantages en place.

Il a insisté sur le dynamisme de l'association et la reconnaissance de son action par la représentation auprès des structures départementales (Commission Départementale de la Citoyenneté des Aînés – CDCA) et dans les hôpitaux et EHPAD comme Représentant des Usagers (RU).

Enfin, il est revenu sur l'augmentation de la CSG sur les retraites, non compensée par une contrepartie comme pour les salariés actifs. Il signale que l'intervenant va revenir sur cette problématique.

## ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MARS 2018 (suite)



Après la présentation des résultats financiers par François Schmitt, trésorier, Dorette Tuchscherer, coordonnatrice de la commission « Animation » a relaté la journée de convivialité du 5 octobre 2017 qui avait pour thème le houblon et qui s'est déroulée à Brumath et à Hochfelden avec la participation d'une centaine de personnes. Ceux-ci ont pris connaissance de la filière du houblon et visité la brasserie Météor.

Elle a également annoncé la prochaine journée qui se déroulera dans le Sundgau.



L'Assemblée Générale s'est poursuivie par une conférence débat sur le thème : « Environnement et réforme des retraites » présenté par M. Philippe Barbier, Président de la FNAROPA (Fédération Nationale des AROPA).



Il déclare que le système actuel des retraites est en danger suite à l'augmentation de l'espérance de vie et du chômage. Il propose, au nom de la FNAROPA, une réforme du système de retraite par la mise en place d'une retraite universelle (un même système pour tous) à la place des multiples systèmes actuels de retraite en France. Ce projet, élaboré depuis plusieurs années par la FNAROPA, a été repris dans le programme du candidat Macron qui s'est engagé à mettre en œuvre la retraite universelle de manière progressive sur 10 ans tout en gardant le système par répartition.

M. Barbier précise que la FNAROPA a demandé que le système soit réellement universel et qu'il s'applique à tous sans incidence sur le niveau des pensions. Il est également revenu sur l'augmentation de la CSG prélevée sur les retraites : s'il estime que cette mesure est en faveur du pouvoir d'achat des enfants et petits-enfants des retraités, il demande en contrepartie un rétablissement de l'égalité avec les actifs par différentes mesures :



- suppression de la cotisation maladie de 1% sur les retraites complémentaires qui ne concerne que les retraités du secteur privé,
- mise en place d'une défiscalisation (ou crédit d'impôt) sur les cotisations d'assurance complémentaire Santé,
- rétablissement de la ½ part fiscale pour les veufs et les veuves.

Des courriers présentant cette demande ont été envoyés au Président de la République, sans suite à ce jour.

Il conclut son intervention par un appel aux adhérents d'inviter les anciens collègues d'adhérer à l'AROPA.

Après le débat et les questions de la salle, le Président Raymond Clément remercie M. Barbier pour son intervention et l'apport de l'éclairage de la FNAROPA sur la réforme des retraites.

Puis, l'assemblée est conviée au verre de l'amitié.



## LETTRE OUVERTE À MONSIEUR EMMANUEL MACRON



Monsieur le Président de la République,

Par deux fois nous nous sommes adressés à vous pour vous faire part des positions de la Confédération Française des Retraités concernant l'augmentation de la CSG de 1,7 point au premier janvier dernier.

Par deux fois vous nous avez renvoyés vers M. Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics.

Celui-ci, malgré nos relances, nous a ignorés. Ce n'est que de manière indirecte que nous avons pu avoir, tout récemment, un contact avec son cabinet.

Nous constatons donc un refus de dialoguer, alors que la CFR qui représente 1,5 million de retraités articulait dans les courriers qu'elle vous a adressés ainsi qu'à Monsieur Darmanin des propositions raisonnables qui méritaient à tout le moins un examen et une réponse.

Nous vous l'avons dit, nous considérons que les retraités sont des citoyens comme les autres et n'ont pas à demander à être traités différemment des autres. Ce que nous demandons c'est un traitement équitable, c'est le respect du principe de l'égalité de tous devant les charges publiques.

Les actifs, à qui s'applique la hausse de la CSG, ont bénéficié de mesures compensant, et au-delà, ce prélèvement. C'est pourquoi, si nous ne contestons pas l'application de la hausse de la CSG aux retraités, nous demandons que les retraités soient traités comme les autres citoyens au regard des cotisations d'assurance maladie et de la fiscalité applicable aux cotisations d'assurance santé complémentaire. Aujourd'hui les retraités se trouvent être les seuls à devoir une cotisation personnelle d'assurance maladie sur leurs retraites complémentaires. Ils ne peuvent non plus, à la différence de la plupart des actifs, déduire de leurs revenus imposables leurs cotisations d'assurance complémentaire santé.

Nous demandons donc la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% sur nos retraites complémentaires. Nous demandons également la déductibilité fiscale de nos cotisations d'assurance complémentaire santé. Ces deux demandes méritaient d'être entendues. Elles ne l'ont pas été et la seule réponse que nous ayons obtenue est un « merci ».

Sachez bien, Monsieur le Président, que ce « merci » n'a pas été compris comme un véritable remerciement mais bien comme une fin de non-recevoir à toutes nos demandes, comme un refus de toute discussion.

Les retraités ne peuvent accepter un tel manque de considération et leur exaspération n'a fait que croître.

Nous attendons aujourd'hui des gestes qui montrent que les retraités ne sont pas des laissés pour compte.

Continuer de refuser le dialogue créerait une rupture avec les 16 millions de retraités. Ce serait une erreur de penser qu'ils acceptent un tel mépris.

Les mesures permettant d'exonérer certains retraités de la hausse de la CSG ne constituent pas une réponse d'autant que l'annonce faite que la hausse de la CSG ne concernerait pas les retraites inférieures à 1200€ mensuels s'est avérée fautive puisque l'application d'un taux de CSG n'est pas fonction du niveau de la retraite mais du niveau du revenu fiscal de référence.

Cessez de considérer comme « nantis » les retraités et de les opposer aux actifs. Faut-il rappeler que les pensions, dont le niveau moyen est inférieur à 1400€, sont en partie gelées. Faut-il rappeler qu'au fil des dernières années, avec la suppression de la demi-part dite « des veuves », la taxation des avantages familiaux de retraite et la création de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, la fiscalité qui leur est applicable n'a cessé de s'alourdir.

Monsieur le Président de la République, vous vous devez de mettre fin à cette situation qu'un quart de la population française juge insupportable.

*Pierre Erbs, Président, Confédération Française des Retraités*

## LES VACANCES A L'ETRANGER ET LA COUVERTURE SOCIALE



Pour les vacances en Europe, la couverture sociale est assurée par la **Carte Européenne d'Assurance Maladie**. Elle est gratuite, valable 2 ans et facilite la prise en charge de vos soins médicaux lors de vos séjours temporaires (vacances, week-end...) en Europe.

**LES PAYS CONCERNES :** La carte européenne d'assurance maladie est valable jusqu'à sa date d'expiration dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, ainsi qu'en Suisse.

**COMMENT OBTENIR LA CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE ?** Elle est à demander à votre Caisse d'Assurance Maladie environ 3 semaines avant votre déplacement. La demande peut aussi être effectuée en ligne. En cas d'urgence, il peut être délivré un certificat provisoire d'une validité de 3 mois.

### Que faire en cas de soins médicalement nécessaires dans un État de l'UE / EEE / Suisse ?



Vous êtes affilié(e) en France et allez séjourner temporairement dans un autre État de l'Union européenne, de l'Espace Économique Européen (Norvège, Islande, Liechtenstein) ou en Suisse. La Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) facilitera l'accès et la prise en charge des soins médicalement nécessaires durant votre séjour. Avant votre départ, demandez-la à votre caisse maladie d'affiliation.



\* Si vous n'avez pas demandé votre CEAM ou un certificat provisoire de remplacement avant de partir, sur demande ou en cas de besoin, l'institution du lieu de séjour peut le demander à votre caisse d'affiliation.

\*\* Dans certains États, la CEAM n'est pas acceptée par les prestataires de soins privés.



### SEJOUR EN DEHORS DE L'EUROPE

Pour des soins inopinés reçus lors d'un séjour dans un pays situé en dehors de l'Europe (voir ci-dessus la liste), le remboursement est effectué au retour par la Caisse d'Assurance Maladie, sur la base des pièces justificatives. Le montant remboursé est forfaitaire, il sera évalué d'après les factures payées.

**- Dans tous les cas, Europe ou hors Europe, il est conseillé de s'adresser à votre Caisse d'Assurance Maladie (ou à votre agence de voyages) pour connaître les conditions dans le ou les pays en cause.**

**- En cas de départ pour vivre dans un pays étranger, ce changement peut mettre fin aux droits à l'assurance maladie en France. Il est prudent de se renseigner auprès de sa Caisse d'Assurance Maladie.**

## Représentants des Usagers

Le plan de développement et d'action 2020 de la FNAR, (Fédération Nationale ses Associations de Retraités) organe centralisateur des AROPA et la FNAROPA, prend appui, en particulier sur la santé. La FNAR a donc invité toutes les associations (agrées par la FNAR) à mener des actions dans ce vaste domaine (prévention, sensibilisation, accompagnement des proches.)

D'où la présence de « Représentants des Usagers - RU» - issus de la FNAR- dans des établissements de soins et de santé.

Depuis février 2018, l'AROPA ALSACE, et ce pour la première fois, compte en son sein 3 représentants des Usagers, nommés par arrêté du Directeur de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), à savoir

- Raymond CLEMENT –titulaire RU dans l'Établissement GHRMSA (Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace) dans le 68
- Dorette TUCHSCHERER – titulaire RU et
- Robert YORDEY – suppléant RU, tous les deux nommés au Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller (pour le 67)

Les Représentants des Usagers – après une formation de 2 jours, participent à la commission des Usagers(CDU) se réunissant 4 fois l'an et devant permettre à améliorer la qualité et la prise en charge des soins et les séjours des usagers dans l'établissement de santé.

Les 2 RU du Bas-Rhin ont participé à la Journée Européenne des Droits en Santé en avril dernier.

### Hôpital : tout sur le droit des usagers

**À l'occasion de la Journée européenne des droits en santé, une trentaine de visiteurs sont venus rencontrer des représentants des usagers du Centre hospitalier départemental de Bischwiller.**



Les représentants des usagers du centre hospitalier de Bischwiller ont accueilli patients et visiteurs. DR

Ces membres de la commission des usagers de l'établissement ont informé les visiteurs de leurs droits : l'accès au dossier médical, les directives anticipées, la personne de confiance, etc. Un guide et des plaquettes d'information ont été remis au public tout au long de cette journée.

La Caisse primaire d'assurance maladie du Bas-Rhin a tenu un stand de création du dossier médical partagé, un carnet de santé numérique.

## JOURNEE DE CONVIVALITE DE L'AROPA ALSACE

En octobre 2017, la commission Animation avait organisé sa journée autour de la bière.



## 9 octobre 2018

Retenez dès aujourd'hui le

Pour une visite du très hétéroclite et très réputé musée privé de Monsieur Maurice Fischesser à GALFINGUE.

- Accueil le matin avec café /croissants
- Visite guidée du musée privé



Cette visite sera suivie d'un déjeuner au non moins célèbre restaurant « GLOKABRUNNA » à BALSCHWILLER pour se régaler de carpes frites et de jambon. Ambiance assurée.



L'invitation sera adressée à tous nos adhérents durant les mois d'été indiquant les horaires, les lieux de rendez-vous pour le co-voiturage et le montant de la participation.



## Offre de partenariat AROPA Alsace – Crédit Agricole Alsace Vosges



### L'offre de partenariat destinée aux adhérents AROPA Alsace évoluée !

➤ Cette offre est réservée aux adhérents actuels et futurs de l'AROPA Alsace déjà clients ou non du Crédit Agricole Alsace Vosges **sur présentation de la carte Fnaropa**.

○ **La carte FNAROPA d'un adhérent est valable pour le couple<sup>(1)</sup>**

➤ Vous souscrivez ou vous détenez une carte bancaire **Mastercard/Visa ou une carte Gold débit différé ou Visa Premier à débit différé<sup>(2)</sup>** (hors Mozaïc, Gold débit immédiat, Visa Premier débit immédiat, World Elite et Visa Infinite)

○ **Vous bénéficiez de 50% de réduction pérenne**

➤ **Vous souscrivez un Compte à Composer<sup>(3)</sup>**, une offre qui vous procure les essentiels de la banque au quotidien et qui évolue en fonction de vos besoins et de vos événements de vie

○ **Vous bénéficiez de 50% de réduction sur la cotisation la première année**

**Pleins d'autres avantages vous attendent : n'hésitez pas à contacter votre conseiller ou à découvrir le Crédit Agricole Alsace Vosges dans l'une de ces 180 agences**

(1) Offre réservée aux adhérents actuels et futurs de l'AROPA Alsace habitants dans les départements 67/68 déjà clients ou non du Crédit Agricole Alsace Vosges sur présentation de la carte Fnaropa pour la durée de leur adhésion. Le cas échéant, la carte Fnaropa d'un adhérent est valable pour le couple. Sous réserve d'acceptation par le Crédit Agricole Alsace Vosges. Conditions en vigueur au 13/07/2018.

(2) Offre valable sur les cartes hors Mozaïc, Gold à débit immédiat, Visa Premier à débit immédiat, World Elite et Visa Infinite. La réduction s'applique sur les cotisations futures à compter de la présentation du justificatif de l'adhésion à l'AROPA y compris pour les cartes déjà souscrites. La réduction ne s'applique qu'à une seule carte délivrée sur un même compte. Pour connaître les conditions d'utilisations, les services et la cotisation annuelle de nos cartes bancaires, renseignez-vous en agence. Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Vous disposez d'un délai légal de rétractation. Cartwin permet de payer au comptant ou à crédit dans les conditions et limites de vos contrats carte et crédit. L'utilisation de votre carte à crédit est possible en France dans les magasins et distributeurs spécialement équipés et hors vente à distance. Le choix qui s'affiche au point de vente est le suivant : CB comptant/ CB crédit. Le crédit renouvelable Supplétis s'utilise également par virement du compte Supplétis vers le compte de dépôt de l'emprunteur. Prêteur : Crédit Agricole Alsace Vosges.

(3) Ensemble de services associés à votre compte courant moyennant le paiement d'une cotisation mensuelle. Chacun des produits ou services composant l'offre peut être vendu séparément.